

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE

Le 17 juin à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de **Monsieur REGORD Henri, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/06/2016

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, DESCOINS Sylvie, FABREGOUL Liliane, Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Messieurs CAMBOULIVES Roland, Monsieur FABRE René, Monsieur GOUBY Sylvain, GRAZIANI Jean-Pierre, HAMELLE Patrick, REGORD Henri, VIALA Daniel.

PROCURATION : Monsieur MARMUS Joseph a donné procuration à Madame DELEU Françoise, Monsieur ANDRE Pierre a donné procuration à Monsieur VIALA Daniel, Madame MASSON GALLEAN Aurélie a donné procuration à Monsieur REGORD Henri.

ABSENT EXCUSE : DELMAS Guillaume.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie DESCOINS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame Virginie FLOTTES, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont envoyés aux conseillers municipaux par voie électronique et que sans observations dans les dix jours, ceux-ci sont considérés comme adoptés. Sans observations reçues, le compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2016 est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil que les points suivants soient rajoutés :

- Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2012 : délibération
- Budget de l'eau : décision modificative n°2 : délibération

Le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable au rajout de ces deux points.

1 – DELIBERATION N° 1 : TRAVAUX DE VOIRIE ALLEE DU PAS DU CAYLA : AUTORISATION DE MANDATEMENT
--

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la demande de Madame la Trésorière, le mandatement de la dépense concernant les travaux de voirie de l'allée du Pas du Cayla doit être soumis à l'approbation du conseil municipal. Il précise que l'entreprise SEVIGNE a réalisé les travaux pour un montant de 44 906.40€ euros T.T.C.

Le conseil municipal autorise le mandatement de la dépense d'un montant de 44 906.40 euros à l'entreprise SEVIGNE.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – DELIBERATION N°2 :**MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS DE SECURITE RD 999 : PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de signalétique et de marquage au sol sur la RD999, dans l'agglomération du village a été étudié, en partenariat avec le Conseil Départemental.

Le dossier de mise en place de ces équipements de sécurité sera instruit par le Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des recettes supplémentaires provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention concernant ces travaux d'équipements, il y a lieu d'établir un plan de financement comme suit :

	Dépense	Recette
Montant total HT	6 812.40 €	
<i>Aide Conseil Départemental</i>		3 274.00 €
Coût à charge de la collectivité HT	3 538.40 €	
Coût à charge de la collectivité TTC	4 900.88 €	

Le conseil municipal approuve le plan de financement susvisé.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 – DELIBERATION N°3**TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	35h / 35h
Adjoint administratif 1ere classe	C	1	35h / 35h
FILIERE TECHNIQUE			
Adj. Technique de 1 ^{ère} classe	C	1	35h / 35h
Adj. Technique de 2 ^{ème} classe	C	5	35h / 35h
FILIERE ANIMATION			
Adj. D'animation de 2 ^{ème} classe	C	1	35h / 35h
Adj. D'animation de 2 ^{ème} classe	C	1	26h/26h (contrat de droit privé)

Le conseil municipal décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juin 2016.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**4- DELIBERATION N°4
LISTE DES DEPENSES PAYABLES SANS MANDATEMENT PREALABLE**

Vu l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait, monsieur le Maire rapporte au conseil municipal qu'à la demande de Madame la Trésorière, il y a lieu d'établir la liste des dépenses pouvant être payées sans mandatement préalable.

Monsieur le Maire propose d'établir une liste des dépenses pouvant être payées sans ordonnancement préalable :

- 1° Les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;
- 2° Le remboursement d'emprunts ;
- 3° Le remboursement de lignes de trésorerie ;
- 4° Les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- 5° Les abonnements et consommations d'eau ;
- 6° Les abonnements et consommations d'électricité ;
- 7° Les abonnements et consommations de gaz ;
- 8° Les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, d'internet ;
- 9° Les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- 10° Les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives au courrier ;
- 11° Les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire.

Le conseil municipal approuve la liste des dépenses ci-dessus présentée par Monsieur le Maire.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**5- DELIBERATION N°5
ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES DE L'ANNEE 2012**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 17 juin 2016, il est fait état des pièces irrécouvrables des titres de recettes de l'année 2012 pour un montant de 110.67 euros sur le budget de l'eau.

Le Maire demande au conseil municipal l'admission en non-valeur des créances ci-dessus pour un montant total de 110.67 euros.

Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur des créances d'un montant de 110.67 euros.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**6 - DELIBERATION N°6
BUDGET DE L'EAU
DECISION MODIFICATIVE 2**

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'eau pour l'exercice 2016 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, én..	111.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	111.00 €	
D 6541 : Créances admises en non valeur		111.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		111.00 €

Le conseil municipal autorise la décision modificative présentée par monsieur le Maire.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il recevra le lundi 27 juin à 10 heures Mademoiselle FABREGUETTES stagiaire au Parc naturel régional des Grands Causses en charge de l'étude et la mise en place du dispositif « Rézo Pouce », déjà présenté à la Communauté de communes Larzac Vallées. Cette réunion d'échanges permettra d'analyser ce dispositif plus en détail et de discuter des perspectives éventuelles de déploiement sur la commune. Il demande aux conseillers municipaux qui le peuvent de participer à cette réunion car une délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Monsieur le Maire rapporte sa réunion au Parc Régional des Grands Causses concernant l'appel à projet « pôle de pleine nature Massif Central ». La candidature de la commune pour l'aménagement de l'Aire de la Roque sera le moyen de créer un site de loisirs où cohabiteront diverses activités de pleine nature comme l'escalade, la randonnée, la pêche...

Monsieur le Maire rend compte au conseil de l'issue du contentieux opposant la résidence de la Dourbie et la commune de Saint Jean du Bruel concernant le bail professionnel du local de kinésithérapie. Suite au mémoire en défense rédigé par l'avocat de la commune, la partie adverse a décidé de se désister et de retirer sa requête initiale.

Monsieur VIALA s'excuse de devoir partir pour des raisons personnelles et quitte la séance à 22h00.

Madame DELEU interroge monsieur le Maire concernant sa demande d'adduction d'eau potable route de Trèves. Monsieur le Maire répond qu'une estimation des travaux a été budgétisée sur l'exercice en cours mais avant le lancement des travaux, un temps de réflexion est nécessaire.

Madame JUANABERIA demande si les employés communaux ont débuté le fauchage en bord de route. Monsieur le Maire répond que suite à des travaux d'entretien nécessaires sur le tracteur, les employés ont commencé le fauchage qu'en début de semaine.

Il profite du sujet pour informer que la mairie de Nant mettra à disposition de la commune la balayeuse et son chauffeur pour nettoyer la voirie du centre du village début juillet. Madame JUANABERRIA poursuit en exposant la dernière réunion concernant le point accueil du village. Il fonctionnera grâce à la présence d'une salariée et de 4 bénévoles. Elle rajoute qu'il est nécessaire pour cette saison d'installer une ligne téléphonique spécifique pour ce local.

Monsieur FABRE demande que le tas de palettes derrière la salle des fêtes soit enlevé.

Madame DESCOINS s'interroge sur l'activité de l'association de pêche qui n'a pas organisée de fête de la pêche cette année. Elle prépare un programme des festivités 2016 qui sera distribué le weekend du 25 et 26 juin dans les boîtes aux lettres et mis à disposition au point accueil. Elle demande l'aide de quelques bénévoles pour la distribution.

Elle se réjouit du retour positif de la mise en place de jardinières en châtaignier. Elle demande si d'autres jardinières ne pourraient pas être installées le long de la grand rue. Monsieur le Maire intervient en expliquant que les trottoirs sont trop étroits pour accueillir ce type de jardinière.

Elle continue son intervention en soulevant le problème du panneau d'interdiction de stationner devant les halles. Elle demande que soit commandé un panneau fixé au sol.

Monsieur CAMBOULIVES rappelle que l'inauguration de la salle Jacques CROS au musée NORIA se déroulera le samedi 25 juin en présence de monsieur le sénateur Alain MARC, monsieur le député, les maires des communes voisines et les partenaires, collaborateurs et bénévoles du projet d'aménagement de la salle d'exposition. Il précise que Monsieur Jacques CROS sera présent et tient à remercier Alain et Françoise DELEU, Sylvain et Dany GOUBY pour leur investissement et leur travail remarquable de mise en marche et de décoration. Cette inauguration sera aussi l'occasion du vernissage de l'exposition de Madame Sylvie DEDET, qui est présente jusqu'au 15 juillet dans les locaux du musée. Il souligne également que ce jeudi 16 juin, un premier repas entièrement bio a été servi aux élèves de l'école de Saint Jean du Bruel. Il termine en félicitant le travail de l'école sur la sensibilisation des enfants aux produits biologiques mais également sur le lien inter générationnel avec la résidence la Dourbie comme il a pu être constaté lors de la fête de l'école, où petits et grands ont chanté ensemble sur scène.

Monsieur GOUBY signale que sur la D114, le panneau annonçant le giratoire est tordu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.